

Procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement de Greenfield Park tenue le 5 septembre 2006 à 19 h, au bureau d'arrondissement, 156, boulevard Churchill, Greenfield Park.

Minutes of the Greenfield Park borough meeting held on September 5, 2006 at 7:00 p.m. at the borough office located at 156, Churchill Boulevard in Greenfield Park.

Sont présents : M. Bernard Constantini, président
M. Robert Myles, conseiller
Mme Mireille Carrière, conseillère

Étaient présentes : Mme Lise Angers, directrice
Mme Carmen St-Georges, avocate
Secrétaire du conseil

GP-060905-1

OBJET: Signature du livre d'or – Gagnants du concours « Greenfield Park en fleurs »

SUBJECT : Golden Book Signature - Winners of the “Greenfield Park in bloom” contest

Monsieur Bernard Constantini, président de l'arrondissement de Greenfield Park, invite les gagnants et juges du concours « Greenfield Park en fleurs », à signer le Livre d'or. En son nom et au nom des membres du conseil de l'arrondissement de Greenfield Park, il les remercie de leur participation au concours et les félicite de contribuer à l'embellissement de notre arrondissement.

Mr. Bernard Constantini, president of Greenfield Park Borough invites the winners and the judges of “Greenfield Park in bloom” contest to sign the golden book. In its own name and in the name of the other councillors, he thanks them for their entries to the contest and congratulate them for making our borough more attractive.

GP-060905-2

Réf.: A-152-01

OBJET: Adoption de l'ordre du jour

SUBJECT : Adoption of the Agenda

Il est proposé que l'ordre du jour de l'assemblée du 5 septembre 2006 soit adopté en y retirant le point GP-060905-9.

Adoptée à l'unanimité

It is proposed that the Agenda of the meeting of September 5, 2006 be adopted, point GP-060905-9 being withdrawn.

Unanimously adopted

OBJET: Période de questions

SUBJECT : Question period

Mme Sylvie Ste-Marie – 206, rue de Springfield

- ❖ Mme Ste-Marie adresse un problème au parc Pierre Laporte où l'équipe des Packers joue au football. Ce problème est relié au fait qu'il n'y a pas de toilette portable dans le parc. Elle demande donc qu'une toilette portable soit installée.
- Mrs Ste-Marie points out a problem at Pierre Laporte's Park where the Packer's team plays football. This problem is related to no "Johny-on-spot" in the park. Therefore, she is asking for one to be installed.

M. William Parent – 197, rue de Springfield

- ❖ Il dit représenter les résidents des rues de Springfield et Fairfield concernant le problème de vitesse sur ces rues. Il demande aux élus de ne pas oublier cette problématique et s'excuse pour les propos sévères qu'il a adressés à la dernière séance du conseil.
- He says, he represents the residents of de Springfield and Fairfield streets. He asks councillors not to forget about this problem and apologizes for the harsh comments he addressed on, during last council meeting.

Mme Nathalie Samson – rue Parent

- ❖ Mme Samson demande au conseil de l'arrondissement quel est le budget pour lutter contre les graffitis et quels sont les moyens de contrôle et de prévention que la ville a mis en œuvre afin de les enrayer.
- Mrs Samson asks the borough council what is the budget to fight graffiti and what means the city is going to implement to control it and prevent it.

M. Jean-François Bégin, courtier d'assurance représentant M. Denis Rouillier du 15, rue King-Edward

- ❖ M. Bégin demande que la propriété de M. Rouillier située au 21, rue Greenfield puisse être reconstruite suite à un incendie. Il s'agit d'une résidence multi-familiale alors que le règlement de zonage ne permet que des résidences uni-familiales.
- Mr. Bégin asks that Mr. Rouillier's property located at 21 Greenfield Street could be rebuilt further to a fire. It is a multi dwelling residence whereas Zoning By-law only allows single dwelling residence.

Mme Marie-Reine Crotty – 880, rue Hudson

- ❖ Mme Crotty demande que des vérifications soient faites sur le territoire de l'arrondissement afin que les haies trop hautes qui

cachent le nom des rues, par exemple, soient coupées afin que les hauteurs réglementaires soient respectées.

- Mrs. Crotty asks that the edges on the borough territory be checked in order to keep the ones too high from hiding the streets names. For example, that the edges be cut so as the statutory heights be respected.

GP-060905-4

Réf. : A-152-02

OBJET: Procès-verbal - Séance 7 août 2006 - Approbation

SUBJECT : Minutes of meeting held on August 7, 2006 - Approval

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Greenfield Park tenue le 7 août 2006, le tout tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

It is proposed to approve the minutes of the regular session of the council of Greenfield Park borough held on August 7, 2006 as submitted.

Unanimously adopted

GP-060905-5

Réf: A-726

OBJET: Approbation de virements budgétaires

SUBJECT : Approval of budget transfers

Il est proposé d'approuver les virements budgétaires numéros VB-33-06-015 à VB-33-06-019 tel qu'indiqué à la liste datée du 5 septembre 2006 pour un montant total de 21 849 \$ laquelle liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

It is proposed to approve budget transfers number VB-33-06-015 to VB-33-06-019 as indicated on the list dated September 5, 2006, for a total amount of \$21,849, which list is appended to this resolution as an integral part thereof.

Unanimously adopted

GP-060905-6

OBJET: Proclamation - Journée du refus de la misère

SUBJECT : Proclamation - World Day to overcome Extreme Poverty

Madame Mireille Carrière, conseillère, proclame le 17 octobre 2006, Journée du refus de la misère et nous invite à s'interroger sur les

engagements que nous pouvons prendre comme citoyens pour refuser la misère.

Councillor, Mireille Carrière, declares October 17, 2006, World Day to overcome Extreme Poverty. He invites the citizens to wonder about how we can commit oneself to fight poverty.

GP-060905-7

Réf. : X-123-01

OBJET: Octroi de contrat – sel de déglçage – Mines Seleine - 77 706 \$

SUBJECT : Grant of contract – De-icing salt – Mines Seleine - \$77,706

ATTENDU la recommandation du chef du Service des travaux publics au sommaire exécutif daté du 25 août 2006 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé :

1. D'octroyer le contrat pour la fourniture de sel de déglçage à :
Mines Seleine
une division de la Société canadienne de Sel Ltée
10701, boulevard Parkway
Ville d'Anjou, QC H1J 1S1
plus bas soumissionnaire conforme, selon les prix unitaires soumis, taxes nettes et livraison incluses pour un montant de 77 706 \$;
2. Cette dépense est imputable au poste budgétaire 6-33-741-3310-00-2626-00000 (certificats du trésorier CT-30-06-00108-1 et CT-30-07-00109) ;
3. La présente résolution est conditionnelle à l'autorisation du Comité exécutif d'engager les crédits nécessaires pour les années excédant l'exercice financier en cours;

Adoptée à l'unanimité

WHEREAS the recommendation of the Head of Public Works at its executive summary dated August 25, 2006;

THEREFORE, it is proposed:

1. To grant the contract for the purchase of de-icing salt to:
Mines Seleine
une division de la Société canadienne de Sel Ltée
10701, Parkway Boulevard
Ville d'Anjou, QC H1J 1S1

lowest bidder conformed, according to the unit prices submitted, net taxes and delivery included for an amount of \$77,706;

2. This expenditure is chargeable to budget code 6-33-741-3310-00-2626-00000 (treasurer certificates CT-30-06-00108-1 and CT-30-07-00109).

3. This resolution is conditional to the Executive Committee authorization to tie up the necessary credit for years exceeding the present fiscal year;

GP-060905-8

Réf. : X-222-02

OBJET: Octroi contrat APP-06-152 – Curage de puisards – Chalifoux Sani Laurentides Inc. – 81 996 \$

SUBJECT : Grant of contract – Cleaning of catch basins – Chalifoux Sani Laurentides Inc. - \$81,996

ATTENDU la recommandation du chef du Service des travaux publics au sommaire exécutif daté du 25 août 2006 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé :

1. D’octroyer le contrat APP-06-152 pour l’exécution de travaux de curage de puisards à :

Chalifoux Sani Laurentides Inc.
1684, Tour du Lac
St-Adolph d’Howard QC J0T 2B0

plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 81 996 \$;

2. Cette dépense est imputable au poste budgétaire 6-33-744-4423-00-2521-00000 (certificats du trésorier CT-30-06-00116, CT-30-07-00110, CT-30-08-00107) ;

3. Le présent contrat sera exécuté pour une période de trois ans ;

4. Le devis, la soumission de l’adjudicataire et la présente résolution constituent le contrat entre les parties ;

5. La présente résolution est conditionnelle à l’autorisation du Comité exécutif d’engager les crédits nécessaires pour les années excédant l’exercice financier en cours ;

Adoptée à l’unanimité

WHEREAS the recommendation of the Head of Public Works at its executive summary dated August 25, 2006;

THEREFORE, it is proposed:

1. To grant contract APP-06-152 for the cleaning of catch basins to:
Challifoux Sani Laurentides Inc.
1684, Tour du Lac
St-Adolph D’Howard QC J0T 2B0

lowest bidder conformed, for an amount of \$81,996;

2. This expenditure is chargeable to budget code 6-33-744-4423-00-2521-00000 (treasurer certificates CT-30-06-00116, CT-30-07-00110, CT-30-08-00107);
3. The current contract is meant for a three year period;
4. The specifications, the quotation of the successful bidder and this resolution form the contract between the parties;
5. This resolution is conditional to the Executive Committee authorization to tie up the necessary credit for years exceeding the present fiscal year;

GP-060905-10

Réf. : A-638

OBJET: Comité consultatif d'urbanisme – Procès-verbal de la réunion du 28 août 2006 – Dépôt

SUBJECT : Advisory Town Planning Committee – Minutes of August 28, 2006 meeting - Deposit

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a tenu une réunion le 28 août 2006;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé :

DE RECEVOIR le procès-verbal de cette réunion.

Adoptée à l'unanimité

WHEREAS the Town Planning Advisory Committee held a meeting on August 28, 2006;

THEREFORE, it is proposed:

TO RECEIVE the minutes of this meeting.

Unanimously adopted

GP-060905-11

OBJET: Stationnement rue Millington – Remplacement résolution GP-060807-8

SUBJECT : Parking - Millington Street – Resolution GP-060807-8 replacement

ATTENDU la recommandation du Comité de circulation quand au stationnement sur une section de la rue Millington ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé :

D'INSTAURER une zone d'interdiction d'arrêt, les jours d'école de 7 h 00 à 9 h 00 et de 15 h 30 à 16 h 30, à l'exception des autobus scolaires, telle qu'illustrée en vert sur le plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

DE DÉLIMITER une zone de débarcadère de 10 minutes les jours d'école de 7 h 00 à 9 h 00 et de 15 h 30 à 16 h 30 telle qu'illustrée en bleu sur le plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

D'INSTAURER une zone d'interdiction d'arrêt, les jours d'école de 7 h 00 à 9 h 00 et de 15 h 30 à 16 h 30 telle qu'illustrée en jaune sur le plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

Adoptée à l'unanimité

WHEREAS the recommendation of the Traffic Committee with regard to the parking on a section of Millington Street;

THEREFORE, it is proposed:

TO SET a no stopping zone on school days from 7:00 to 9:00 and from 15:30 to 16:30, except for the school buses, as illustrated in green on the map attached thereof to form an integral part of the present resolution;

TO DELIMIT a landing stage of 10 minutes from 7:00 to 9:00 and from 15:30 to 16:30, on a school days, as illustrated in blue on the map attached thereof to form an integral part of the present resolution;

TO SET a no stopping zone on school days from 7:00 to 9:00 and from 15:30 to 16:30, as illustrated in yellow on the map attached thereof to form an integral part of the present resolution;

Unanimously adopted

GP-060905-12

Réf.: X-311

OBJET : Demande de dérogation mineure DM (2006-020) – 82 et 84, rue Regent – Seconde entrée charretière – Assemblée publique de consultation -Refus

SUBJECT : Request for minor exemption DM (2006-020) – 82 and 84, Regent Street – Second curb cut – Public meeting for consultation - Refused

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée pour le 82 et 84, rue Regent;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable formulée par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 28 août 2006, point CCU 28-08-06.1;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal « Le Magazine » du 16 août 2006;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne n'a émis de commentaire relativement à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé :

DE REFUSER la demande de dérogation mineure, soit de permettre d'avoir une seconde entrée charretière, dont la ligne avant est inférieure à 40 mètres, alors que les articles 247, 254 et 256 du règlement sur le zonage no. 728 exigent une distance minimale de 40 mètres;

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

WHEREAS the request for minor exemption submitted for 82 and 84, Regent Street;

WHEREAS the unfavourable recommendation formulated by the Town Planning Advisory Committee at their August 28, 2006, meeting, item CCU 28-08-06.1;

WHEREAS a public notice has been published in "Le Magazine" on August 16, 2006;

WHEREAS no comment has been made concerning this project;

THEREFORE, it is proposed:

TO REFUSE a minor exemption that is to allow to build a second curb cut which front line is inferior to 40 meters whereas articles 247, 254 and 256 of Zoning By-law 728 requires a minimum land width of 40 meters;

THAT the above form an integral part of the present resolution.

Unanimously adopted

GP-060905-13

Réf.: X-311

OBJET : Demande de dérogation mineure DM (2006-021) – 743, rue Philp - Stationnement en marge arrière – Assemblée publique de consultation - Approbation

SUBJECT : Request for minor exemption DM (2006-021) – 743, Philp Street – Parking in rear setback - Public meeting for consultation - Approval

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée pour le 743, rue Philp;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 28 août 2006, point CCU 28-08-06.2;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal « Le Magazine » du 16 août 2006 invitant les personnes intéressées à se faire entendre au cours de la présente séance;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne n'a émis de commentaire relativement à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé :

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure, soit de permettre l'implantation d'un stationnement en marge arrière à moins de 4 mètres de la ligne arrière de terrain, alors que l'article 248 du règlement sur le zonage no. 728 exige une distance minimale de 4 mètres d'une ligne arrière de lot ;

La présente demande est conditionnelle à ce qui suit :

1. Seules les voitures pourront utiliser cet espace de stationnement ;

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

WHEREAS the request for minor exemption submitted for 743, Philp Street;

WHEREAS the favourable recommendation formulated by the Town Planning Advisory Committee at their August 28, 2006, meeting, item CCU 28-08-06.2;

WHEREAS a public notice has been published in "Le Magazine" on August 16, 2006 inviting interested parties to be heard at said meeting;

WHEREAS no comment has been made concerning this project;

THEREFORE, it is proposed:

TO GRANT a minor exemption that is to allow to build a parking in a rear set back, less than 4 meters from the back line of the land

whereas article 248 of Zoning By-law 728 requires a minimum distance of 4 meters from a lot back line.

This request is conditional to the following:

1. The parking is only meant for cars;

THAT the above form an integral part of the present resolution.

Unanimously adopted

GP-060905-14

Réf.: X-311

OBJET : Plan d'implantation et d'intégration architecturale No. PIIA (2006-045) – 3570, boulevard Taschereau – (Restaurant Nickels) – Enseigne rattachée et couleur de façade - Approbation

SUBJECT : Site planning and architectural integration plan No. PIIA (2006-045) – 3570, Taschereau Boulevard – (Restaurant Nickels) – Attached sign and façade colour - Approval

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement numéro GP-2003-03 de la ville de Longueuil, Arrondissement de Greenfield Park, relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 28 août 2006, point CCU 28-08-05.1;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé :

D'ACCEPTER le plan d'implantation et d'intégration architecturale soit de permettre l'installation d'une enseigne rattachée et de modifier la couleur de la façade situées au 3570, boulevard Taschereau, selon les plans présentés au comité consultatif d'urbanisme;

La présente acceptation est conditionnelle à ce que la forme existante du haut de l'entrée conserve la forme circulaire actuelle afin de mieux s'intégrer à la façade du cinéma Guzzo;

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

WHEREAS provisions of By-law GP-2003-03 of Ville de Longueuil, Greenfield Park borough, relative to the Site Planning and Architectural Integration Plan;

WHEREAS the favourable recommendation formulated by the Town Planning Advisory Committee at their August 28, 2006 meeting, item CCU 28-08-05.1;

THEREFORE, it is proposed :

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration Plan to allow the installation of a sign attached to the building and the change of the façade colour both located at 3570, Taschereau Boulevard as per plans presented to the Town Planning Advisory Committee;

This acceptance is conditional to the existing shape of the upper entrance keeping its current circular shape in order to better becoming integrated to Guzzo theatre façade;

THAT the above form an integral part of the present resolution.

Unanimously adopted

GP-060905-15

Réf.: X-311

OBJET : Plan d'implantation et d'intégration architecturale No. PIIA (2006-046) – 216, rue Lawrence – Agrandissement - Approbation

SUBJECT : Site planning and architectural integration plan No. PIIA (2006-046) – 216, Lawrence Street – Extension - Approval

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement numéro GP-2003-03 de la ville de Longueuil, Arrondissement de Greenfield Park, relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 28 août 2006, point CCU 28-08-05.2;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé :

D'ACCEPTER le plan d'implantation et d'intégration architecturale soit de permettre l'agrandissement d'un bâtiment existant situé au 216, rue Lawrence, selon les plans présentés au comité consultatif d'urbanisme;

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

WHEREAS provisions of By-law GP-2003-03 of Ville de Longueuil, Greenfield Park borough, relative to the Site Planning and Architectural Integration Plan;

WHEREAS the favourable recommendation formulated by the Town Planning Advisory Committee at their August 28, 2006 meeting, item CCU 28-08-05.2;

THEREFORE, it is proposed :

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration Plan to allow the extension of an existing building located at 216, Lawrence Street, as per plans presented to the Town Planning Advisory Committee;
THAT the above form an integral part of the present resolution.

Unanimously adopted

GP-060905-16

Réf.: X-311

OBJET : Plan d'implantation et d'intégration architecturale No. PIIA (2006-048) – 3390, boulevard Taschereau – (Lumipro) - Affichage - Refus

SUBJECT : Site planning and architectural integration plan No. PIIA (2006-048) – 3390, Taschereau Boulevard – (Lumipro) – Sign - Refused

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement numéro GP-2003-03 de la ville de Longueuil, Arrondissement de Greenfield Park, relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable formulée par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 28 août 2006, point CCU 28-08-05.4;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé :

DE REFUSER le plan d'implantation et d'intégration architecturale soit de permettre l'installation d'une enseigne rattachée et détachée ainsi que le changement de matériaux extérieurs et de couleur pour l'immeuble situé au 3390, boulevard Taschereau;

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

WHEREAS provisions of By-law GP-2003-03 of Ville de Longueuil, Greenfield Park borough, relative to the Site Planning and Architectural Integration Plan;

WHEREAS the unfavourable recommendation formulated by the Town Planning Advisory Committee at their August 28, 2006 meeting, item CCU 28-08-05.4;

THEREFORE, it is proposed :

TO REFUSE the Site Planning and Architectural Integration Plan to allow the installation of a sign attached to the building, a detached

sign as well as the change of exterior materials and colour for the building located at 3390, Taschereau Boulevard;

THAT the above form an integral part of the present resolution.

Unanimously adopted

GP-060905-17

Réf.: X-311

**OBJET : Plan d'implantation et d'intégration architecturale
No. PIIA (2006-049) – 51, Chemin Saint-Charles –
Agrandissement - Refus**

**SUBJECT : Site planning and architectural integration plan
No. PIIA (2006-049) – 51, Saint-Charles Road - Extension -
Refused**

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement numéro GP-2003-03 de la ville de Longueuil, Arrondissement de Greenfield Park, relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable formulée par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 28 août 2006, point CCU 28-08-05.5;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé :

DE REFUSER le plan d'implantation et d'intégration architecturale soit de permettre l'agrandissement d'un bâtiment existant, situé au 51, chemin Saint-Charles, selon les plans présentés au comité consultatif d'urbanisme;

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

WHEREAS provisions of By-law GP-2003-03 of Ville de Longueuil, Greenfield Park borough, relative to the Site Planning and Architectural Integration Plan;

WHEREAS the unfavourable recommendation formulated by the Town Planning Advisory Committee at their August 28, 2006 meeting, item CCU 28-08-05.5;

THEREFORE, it is proposed :

TO REFUSE the Site Planning and Architectural Integration Plan for the extension of an existing building located at 51, Saint-Charles Road, as per plans presented to the Town Planning Advisory Committee;

THAT the above form an integral part of the present resolution.

Unanimously adopted

GP-060905-18

Réf.: X-311

**OBJET : Plan d'implantation et d'intégration architecturale
No. PIIA (2006-050) – 3906, boulevard Taschereau – (Laura-Jo) –
Affichage - Approbation**

**SUBJECT : Site planning and architectural integration plan
No. PIIA (2006-050) – 3906, Taschereau Boulevard – (Laura Jo) –
Sign - Approval**

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement numéro GP-2003-03 de la ville de Longueuil, Arrondissement de Greenfield Park, relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable. formulée par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 28 août 2006, point CCU 28-08-05.6;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé :

D'ACCEPTER le plan d'implantation et d'intégration architecturale soit de permettre l'installation d'une enseigne rattachée au bâtiment situé au 3906, boulevard Taschereau, selon les plans présentés au comité consultatif d'urbanisme;

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

WHEREAS provisions of By-law GP-2003-03 of Ville de Longueuil, Greenfield Park borough, relative to the Site Planning and Architectural Integration Plan;

WHEREAS the favourable recommendation formulated by the Town Planning Advisory Committee at their August 28, 2006 meeting, item CCU 28-08-05.6;

THEREFORE, it is proposed :

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration Plan to allow the installation of a sign attached to the building located at 3906, Taschereau Boulevard, as per plans presented to the Town Planning Advisory Committee;

THAT the above form an integral part of the present resolution.

Unanimously adopted

**OBJET : Plan d'implantation et d'intégration architecturale
No. PIIA (2006-051) – Zone C-64 – Nouvelle construction -
Approbation**

**SUBJECT : Site planning and architectural integration plan
No. PIIA (2006-051) – Zone C-64) – New construction - Approval**

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement numéro GP-2003-03 de la ville de Longueuil, Arrondissement de Greenfield Park, relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 28 août 2006, point CCU 28-08-05.7;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé :

D'ACCEPTER le plan d'implantation et d'intégration architecturale soit de permettre une nouvelle construction située dans la zone C-64 selon les plans présentés au comité consultatif d'urbanisme;

La présente acceptation est conditionnelle à ce que l'élévation latérale donnant sur la rue Adam soit en brique.

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

WHEREAS provisions of By-law GP-2003-03 of Ville de Longueuil, Greenfield Park borough, relative to the Site Planning and Architectural Integration Plan;

WHEREAS the favourable recommendation formulated by the Town Planning Advisory Committee at their August 28, 2006 meeting, item CCU 28-08-05.7;

THEREFORE, it is proposed :

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration Plan to allow a new construction located in Zone C-64, as per plans presented to the Town Planning Advisory Committee

This acceptance is conditional to the side elevation on Adam Street being in brick;

THAT the above form an integral part of the present resolution.

Unanimously adopted

**OBJET : Plan d'implantation et d'intégration architecturale
No. PIIA (2006-052) – 218 et 224 boulevard Churchill – Réfection
façade - Approbation**

**SUBJECT : Site planning and architectural integration plan
No. PIIA (2006-052) – 218 et 224, Churchill Boulevard – Façade
restoration - Approval**

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement numéro GP-2003-03 de la ville de Longueuil, Arrondissement de Greenfield Park, relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 28 août 2006, point CCU 28-08-05.8;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé :

D'ACCEPTER le plan d'implantation et d'intégration architecturale soit de permettre une réfection mineure de façade aux 218 et 224, boulevard Churchill, selon les plans présentés au comité consultatif d'urbanisme;

La présente acceptation est conditionnelle à ce qu'aucune fenêtre ou vitrine ne soit bloquée ou éliminée;

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

WHEREAS provisions of By-law GP-2003-03 of Ville de Longueuil, Greenfield Park borough, relative to the Site Planning and Architectural Integration Plan;

WHEREAS the favourable recommendation formulated by the Town Planning Advisory Committee at their August 28, 2006 meeting, item CCU 28-08-05.8;

THEREFORE, it is proposed :

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration Plan to allow a minor restoration for the façade of 218 and 224, Churchill Boulevard, as per plans presented to the Town Planning Advisory Committee;

This acceptance is conditional to no windows or store windows being jammed or removed;

THAT the above form an integral part of the present resolution.

Unanimously adopted

GP-060905-21

- OBJET :** Règlement GP-2004-05-02 modifiant le règlement GP-2004-05 déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir de dépenser dans les champs de compétence du conseil d'arrondissement - Adoption
- SUBJECT :** By-law GP-2004-05-02 modifying by-law GP-2004-05 to delegate to certain civil servants the authority to spend within the Borough Council's jurisdiction - Adoption

Le règlement GP-2004-05-02 modifiant le règlement GP-2004-05 déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir de dépenser dans les champs de compétence du conseil d'arrondissement est adopté tel que présenté.

By-law GP-2004-05-02, modifying by-law GP-2004-05 to delegate to certain civil servants the authority to spend within the Borough Council's jurisdiction is hereby adopted as presented.

GP-060905-22

- OBJET :** Période d'interventions des membres du conseil
- SUBJECT :** Intervention period of council members
- ❖ Mme Mireille Carrière, conseillère, remercie M. Timothy Abrams pour son implication relative à la patrouille de parc. Elle le félicite pour l'excellent travail bénévole qu'il a accompli cet été avec son équipe.
 - Councillor, Mrs Mireille Carrière, thanks Mr. Timothy Abrams for his involvement in the Park Patrol. She congratulates him for the excellent volunteer work he has accomplished this summer together with his team.

 - ❖ M. Bernard Constantini, président, mentionne que le 17 septembre aura lieu la course Terry Fox et demande à la population d'y participer. Cette activité débutera à l'aréna de Greenfield Park.
 - The president, Mr. Bernard Constantini, mentions that Terry Fox Marathon will be held on September 17 and asks citizens to take part in. This activity will start at Greenfield Park's Arena.

 - ❖ Mme Mireille Carrière demande de respecter la réglementation concernant la sortie des déchets afin d'éviter de souiller la propriété privée ou la voie publique.
 - Mrs Mireille Carrière asks to respect the regulation concerning the take out of garbages. This in order to avoid to soil the public and private properties.

- ❖ M. Bernard Constantini mentionne que le comité pour les paniers de Noël tiendra une activité « Souper spaghetti » le 29 septembre 2006 au restaurant Scotty Bar and Grill sur le boulevard Taschereau. Il invite la population à participer à cette activité de levée de fonds.
- Mr. Bernard Constantini mentions that the Christmas Basket committee organizes a “Spaghetti Diner” on September 29 at Scotty Bard and Grill Restaurant on Taschereau Boulevard. He invites people to be part of this fund raising activity.

GP-060905-23

OBJET : Levée de la séance

Il est proposé de lever cette séance.

Heure : 20 h 10

Adoptée à l’unanimité

SUBJECT : Adjournment

It is proposed to adjourn this meeting.

Time: 8:10

Unanimously adopted

Le président du conseil d’arrondissement

La secrétaire du conseil
d’arrondissement

President of the Borough

Secretary of the borough
Council